

Le 29 janvier 2024, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Fouillouse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOUCHET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 23 janvier 2024

Présents :

M. Patrick BOUCHET, M. Philippe BONNEFOND, Mme Valérie PICQ, M. Hervé JAVELLE, Mme Maryline MARESCAL, M. Rémy GIRARDON, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, M. Sébastien FAUST, Mme Laurence BUSSIERE, M. Pierre CLAVEL, M. Jean-François MONTMARTIN, Mme Caroline ZANDER, M. Jérôme DROUET, Mme Annabel TAILLANDIER, Mme Karine BREURE, Mme Célia DUMAS, M. Jean-Nicolas JOUVE, M. Amaury GARDE, M. Richard GRIFFON, Mme Sophie GOUDIN.

Absents :

Mme Fabienne MEYNAND, M. Bruno VILLEMAGNE, Mme Clémence SABAUT, Mme Jennifer DAUPHY-SABY, Mme Justine GIRARDON, Mme Céline CHAMPAGNON, M. Thomas VINCENT.

Procurations :

Mme Fabienne MEYNAND à Mme Caroline ZANDER, M. Bruno VILLEMAGNE à M. Jérôme DROUET, Mme Clémence SABAUT à Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, Mme Jennifer DAUPHY-SABY à Mme Valérie PICQ, Mme Justine GIRARDON à M. Rémy GIRARDON, M. Thomas VINCENT à M. Richard GRIFFON, Mme Céline CHAMPAGNON à Mme Sophie GOUDIN.

Secrétaire : Mme Célia DUMAS.

OBJET : Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) - Exercice 2024

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que chaque année une circulaire de Monsieur le Préfet de la Loire précise les dispositions applicables pour l'attribution de la dotation de soutien à l'investissement (DSIL), ainsi que les modalités de demande de subvention.

Il indique qu'au titre de l'année 2024, la Commune peut solliciter l'attribution de cette subvention pour financer les travaux de la gare consistant à isoler le bâtiment, renforcer la structure, à mettre en conformité l'électricité.

L'estimation de ces travaux s'élève à 185 000 € HT.

La commune envisage de demander 20% du montant des travaux soit **37 000 € au titre du DSIL 2024**. Le solde sera financé sur les fonds propres de la commune et des aides qu'elle pourrait solliciter auprès d'éventuels financeurs.

*Le Conseil Municipal après avoir délibéré,
DÉCIDE à l'unanimité,*

-  **D'APPROUVER** les travaux de rénovation de la gare, pour un montant prévisionnel 185 000 € HT,
-  **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel de cette opération et s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre de la subvention,
-  **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter l'attribution d'une subvention de 20% du montant total des travaux au titre du DSIL 2024, soit 37 000 €,
-  **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter toute subvention auprès d'autres financeurs potentiels pour ce projet.

La secrétaire de séance,

Mme Célia DUMAS



Fait à la Fouillouse, le 29 janvier 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200974-20240129-15-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/02/2024
Publication : 01/02/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Maire,

Patrick BOUCHET

